

# Les Infos de Base

mercredi 29 juin 2011  
volume 14, numéro 26  
ISSN 1492-0670

## Dans ce numéro

- 1 État de la publication
- 2 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Québec*  
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Québec*
- 3 Liste des modifications apportées à l'*Infobase Lois du Canada*  
Liste des modifications apportées à l'*Infobase Règlements du Canada*  
Du nouveau dans *Accès Légal : Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires*

Gaudet Éditeur Ltée  
5278 rue Nantel  
Saint-Hubert QC J3Y 9A7  
514/893-2526 (téléphone)  
1-800/481-8702 (no sans frais)  
450/443-3642 (télécopieur)  
[info@gaudet.qc.ca](mailto:info@gaudet.qc.ca)  
<http://www.gaudet.qc.ca/>



**GAUDET**  
ÉDITEUR LTÉE

## État de la publication

L'*Infobase Lois du Québec* et la *Statutes of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 26A du 30 juin 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 1<sup>er</sup> juillet 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Québec* et la *Regulations of Québec Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *G.O.Q.*, Partie 2, fascicule n° 26A du 30 juin 2011, et à la *G.O.Q.*, Partie 1, fascicule n° 25 du 25 juin 2011.

Tous les règlements sous **A-3.001, A-12, A-19.1, A-21, A-29, C-48, I-8, Q-2 et V-1.1** qui sont encore en vigueur ont fait l'objet d'une renumérotation complète.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 15 juillet 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *G.O.Q.* ou dans une *G.O.Q.* antérieure.

L'*Infobase Gazettes officielles du Québec* contient le texte intégral de la *G.O.Q.*, Partie 2, du fascicule n° 40 du 30 septembre 1998 au fascicule n° 24 du 15 juin 2011, et de la *G.O.Q.*, Partie 1, du fascicule n° 43 du 3 octobre 1998 au fascicule n° 23 du 11 juin 2011.

L'*Infobase Lois annuelles du Québec* et la *Annual Statutes of Québec Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1996 à 2011.

L'*Infobase Lois du Canada*, et la *Statutes of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gaz. Can.*, Partie

III, n° 3 du 28 février 2011 et à la *Gaz. Can.*, Partie II, fascicule n° 13 du 22 juin 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 22 juin 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Règlements du Canada* et la *Regulations of Canada Infobase* contiennent les modifications entrées en vigueur publiées à la *Gazette du Canada*, Partie II, fascicule n° 13 du 22 juin 2011.

Note : Toutes les modifications entrées en vigueur au 22 juin 2011 sont intégrées à condition qu'elles soient publiées dans cette *Gaz. Can.* ou dans une *Gaz. Can.* antérieure.

L'*Infobase Lois annuelles du Canada* et la *Annual Statutes of Canada Infobase* contiennent le texte intégral des projets de lois sanctionnées de 1995 à 2011.

Le *Code civil du Québec — Accès aux règles* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 16 juin 2011.

Le *Droit des petites sociétés par actions — Accès aux règles et formulaires* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 17 juin 2011.

Le *Dictionnaire encyclopédique du Droit québécois* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 16 juin 2011 et contient maintenant quelque 7 851 termes ou mots de renvoi pertinents.

Le *Code de procédure des assemblées (pour présidents et secrétaires)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 16 juin 2011.

Le *Droit des associations non personnalisées (contrats d'association)* est à jour, sur la base de l'information disponible, au 16 juin 2011.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Québec

Aucune modification cette semaine.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Québec

Règlement sur l'aide financière aux études, [R.R.Q., c. **A-13.3**, r. 1], ann. II.

Règlement modifiant le Règlement sur l'aide financière aux études, D. 607-2011 du 15-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2387, a. 1.

Arrêté ministériel concernant l'accès à la conduite de véhicules lourds, [R.R.Q., c. **C-24.2**, A.M. 2011-08 du 16-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2396], nouveau.

Arrêté ministériel concernant le Projet-pilote relatif aux véhicules à basse vitesse de marques Nemo et Zenn, [R.R.Q., c. C-24.2, r. 4.5], titre, aa. 1, 2, 16, 19-20, 31.

Arrêté ministériel concernant des modifications au Projet-pilote relatif aux véhicules à basse vitesse mis en oeuvre par l'arrêté numéro 2008-07 du 20 juin 2008 et sa prolongation, A.M. 2011-09 du 17-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2406, aa. 1-7.

Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière d'électricité, de tuyauterie et de mécanique de systèmes de déplacement mécanisé dans les secteurs autres que celui de la construction, [R.R.Q., c. **F-5**, r. 1], a. 28.

Avis d'indexation, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 719.

Règlement sur les certificats de qualification et sur l'apprentissage en matière de gaz, de machines fixes et d'appareils sous pression, [R.R.Q., c. F-5, r. 2], a. 34.

Avis d'indexation, Avis, (2011) 143 G.O. 1, 718.

Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2011-2012, [R.R.Q., c. **I-13.3**, D. 696-2011 du 22-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2388], nouveau.

Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2010-2011, [R.R.Q., c. I-13.3, r. 3.1], abrogé.

Règlement sur le calcul du produit maximal de la taxe scolaire pour l'année scolaire 2011-2012, D. 696-2011 du 22-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2388, a. 6.

Règlement sur la délégation de signature de certains actes, documents et écrits du Fonds québécois de la recherche sur la nature et les technologies, [R.R.Q., c. **M-30.01**, Décision du 09-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2404], nouveau.

Règlement sur les contributions des producteurs de bois de la Beauce, [R.R.Q., c. **M-35.1**, Décision 9672 du 14-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2584], nouveau.

Règlement sur les contributions des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 32], a. 2.

Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de bois d'Abitibi-Témiscamingue, Décision 9670 du 14-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2583, a. 1.

Règlement sur les contributions des producteurs de bois de la Beauce pour l'application du Plan conjoint et de différents règlements, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 52], remplacé.

Règlement sur les contributions des producteurs de bois de la Beauce, Décision 9672 du 14-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2584, a. 5.

Règlement sur l'imposition d'une contribution spéciale pour l'administration du fonds forestier des producteurs de bois de la Beauce, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 56], remplacé.

Règlement sur les contributions des producteurs de bois de la Beauce, Décision 9672 du 14-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2584, a. 5.

Règlement sur les contributions des producteurs de bois de la région de Québec, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 117], aa. 3, 3.1.

Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de bois de la région de Québec, Décision 9671 du 14-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2583, aa. 1, 2.

Règlement sur les contributions des producteurs de bovins, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 146], a. 2.

Règlement modifiant le Règlement sur les contributions des producteurs de bovins, Décision 9673 du 14-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2586, aa. 1, 2.

Règlement sur la production et la mise en marché des veaux d'embouche, [R.R.Q., c. M-35.1, r. 158.1], a. 7.

Règlement modifiant le Règlement sur la production et la mise en marché des veaux d'embouche, Décision 9674 du 14-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2586, a. 1.

Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, [R.R.Q., c. **Q-2**, D. 597-2011 du 15-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2371], nouveau.

Règlement sur la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mis au rebut, [R.R.Q., c. Q-2, r. 41], abrogé.

Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, D. 597-2011 du 15-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2371, a. 57.

Règlement sur la récupération et la valorisation des huiles usagées, des contenants d'huile ou de fluide et des filtres usagés, [R.R.Q., c. Q-2, r. 42], abrogé.

Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises, D. 597-2011 du 15-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2371, a. 57.

Règlement sur la mise en oeuvre d'une entente avec les Mohawks de Kahnawake concernant des travaux de construction sur le Pont Honoré-Mercier, [R.R.Q., c. **R-20**, D. 760-2011 du 22-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2393], nouveau.

Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers, [R.R.Q., c. **V-1.1**, A.M. 2011-01 du 15-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2407], nouveau.

Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 15], abrogé.

Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers, A.M. 2011-01 du 15-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2407, a. 10.2.

*Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 16], a. 4.2.1.

*Règlement modifiant le Règlement 44-101 sur le placement de titres au moyen d'un prospectus simplifié*, A.M. 2011-02 du 15-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2426, a. 1.

*Règlement 45-101 sur les placements de droits de souscription, d'échange ou de conversion*, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 19], a. 3.1.

*Règlement modifiant le Règlement 45-101 sur les placements de droits de souscription, d'échange ou de conversion*, A.M. 2011-02 du 15-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2426, a. 1.

*Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 21], aa. 2.9, ann. 45-106A2.

*Règlement modifiant le Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription*, A.M. 2011-02 du 15-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2426, aa. 1, 2.

*Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, [R.R.Q., c. V-1.1, r. 24], ann. 51-102A1, 51-102A2.

*Règlement modifiant le Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue*, A.M. 2011-02 du 15-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2426, aa. 1, 2.

*Règlement sur la signalisation des sentiers de véhicule hors route*, [R.R.Q., c. V-1.2, A.M. 2011-11 du 30-06-11, (2011) 143 G.O. 2, 2369A], nouveau.

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Lois du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des lois intégrées. De plus, elles ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Liste des modifications apportées à l'Infobase Règlements du Canada

*Aucune modification cette semaine.*

Note : Il s'agit d'une liste partielle des règlements intégrés. De plus, ils ont pu entrer en vigueur en totalité ou en partie.

## Du nouveau dans Accès Légal: Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires

par Me Michel Filion  
Édition électronique de Gaudet éditeur Itée

**Avec l'entrée en vigueur de la Loi sur les sociétés par actions, les quelque 250 000 petites entreprises doivent revoir en profondeur leur règlement intérieur, leurs conventions entre actionnaires et leurs formulaires.**

Avec ce livre vous pourrez repérer facilement les règles relatives à un sujet particulier, notamment grâce aux rubriques détaillées, aux liens entre les articles et à l'index (qui couvre même les règles pertinentes du Code civil).

Vous verrez en détail quelles sont les meilleures règles à prévoir en principe dans :

- les statuts constitutifs
- le règlement intérieur
- la convention unanime d'actionnaires pour la gestion
- le contrat entre tous les actionnaires

Vous pourrez utiliser et adapter les formulaires (en fichiers Word), dont les suivants :

- Compte de capital-actions émis et payé
- Contrat entre tous les actionnaires d'une société ordinaire
- Contrat entre tous les actionnaires d'une société d'actionnaires-administrateurs
- Convention unanime d'actionnaires pour la gestion (société ordinaire)
- Convention unanime d'actionnaires pour la gestion (société d'actionnaires-administrateurs)
- Registre des valeurs mobilières
- Règlement intérieur d'une société ordinaire
- Règlement intérieur d'une société d'actionnaires-administrateurs

- Résolutions unanimes des administrateurs pour organiser la société
- Souscription à une émission d'actions

Voici notamment trois suggestions de l'auteur pour une société ordinaire :

- Que les statuts prévoient que l'émission d'actions est sans certificat.
- Prévoir un processus d'élection des administrateurs permettant que les actionnaires puissent en élire proportionnellement à leur investissement (leurs actions).
- Dans le règlement intérieur, intégrer (en italiques), les dispositions normatives des statuts constitutifs et des conventions entre actionnaires (ce qui permet de rendre accessibles toutes les normes dans un seul document).

Partez du bon pied avec la nouvelle Loi!

**Rien de plus simple pour faire l'évaluation de ce produit: Le Droit des petites sociétés par actions – Accès aux règles et formulaires est présent sur votre DVD et sur notre serveur web. Accès DVD ou Internet complet gratuit jusqu'en juin 2011.**